

Le 4 décembre 2021, Lacoste

La gestion durable en forêt privée du Luberon

Haïmad Baudriller-Cacaud

Quelques notions

La gestion durable : un concept à bien appréhender

Un peu de politique forestière

- Rapport Bruntland (1987) : Face à une logique productiviste
« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Du développement durable à la gestion durable

« La gestion durable est définie une gestion susceptible de fournir à nos contemporains les biens et services qu'ils attendent de la forêt, sans remettre en cause la possibilité, pour les générations futures, de faire de même. »

Un peu de politique forestière

- Sommet de la Terre à Rio (1992) à l'international : de la défense des l'environnement
- Conférence d'Helsinki (1993) à l'Europe

6 critères de gestion durable :

- conservation et amélioration des ressources forestières (maintien des capacités de production) ;
 - maintien de la santé des forêts, de leur bon état sanitaire ;
 - satisfaction de la fonction de production (bois et produits non ligneux) ;
 - respect de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers ;
 - protection du sol et des eaux ;
 - fournitures des diverses « aménités », telles que l'accueil du public ou la qualité du paysage ; conditions socio-économiques.
- Protocole de Kyoto (2000) : de la réduction des gaz à effets de serre

Un peu de politique forestière

En France :

- Avant 1998 : la France sait faire et n'a nul besoin d'adapter ni ses pratiques ni sa politique
- 1997 : rapport Bianco
- 2001 : nouvelle loi forestière
 - intégrant la gestion durable multifonctionnelle (on peut tout faire au même endroit)
 - Améliorant la compétitivité de la filière
 - S'appuyant sur les territoires pour relayer la politique nationale en s'adaptant aux contextes locaux (décentralisation – participation) : le PNR du Luberon en est un exemple

Un peu de politique forestière

Code forestier :

- Une partie générale
- Une partie dédiée à encadrer la gestion des forêts des propriétaires publics
- Une partie dédiée à encadrer la gestion des forêts des propriétaires privés.

Deux établissements publics :

L'ONF (1965) et le CRPF (1963)

Les problématiques forestières locales

Un patrimoine
paysager reconnu



Les problématiques forestières locales

Un patrimoine
paysager reconnu

Une biodiversité
remarquable



© Jean-Marc Rabby
www.oiseaux.net



Les problématiques forestières locales

Un patrimoine paysager reconnu

Une biodiversité remarquable

Un manque de culture forestière



Une économie faible

Bois de chauffage, bois d'industrie, bois énergie

Les problématiques forestières locales

Un patrimoine paysager reconnu

Une biodiversité remarquable

Un manque de culture forestière

Pastoralisme

Apiculture

Champignons

Chasse

Une forêt aux multiples usages

Une économie faible

Les problématiques forestières locales

Un patrimoine paysager reconnu

Une biodiversité remarquable

Un manque de culture forestière

Pastoralisme

Apiculture

Champignons

Chasse

Changement climatique

Incendie

Morcellement de la propriété privée

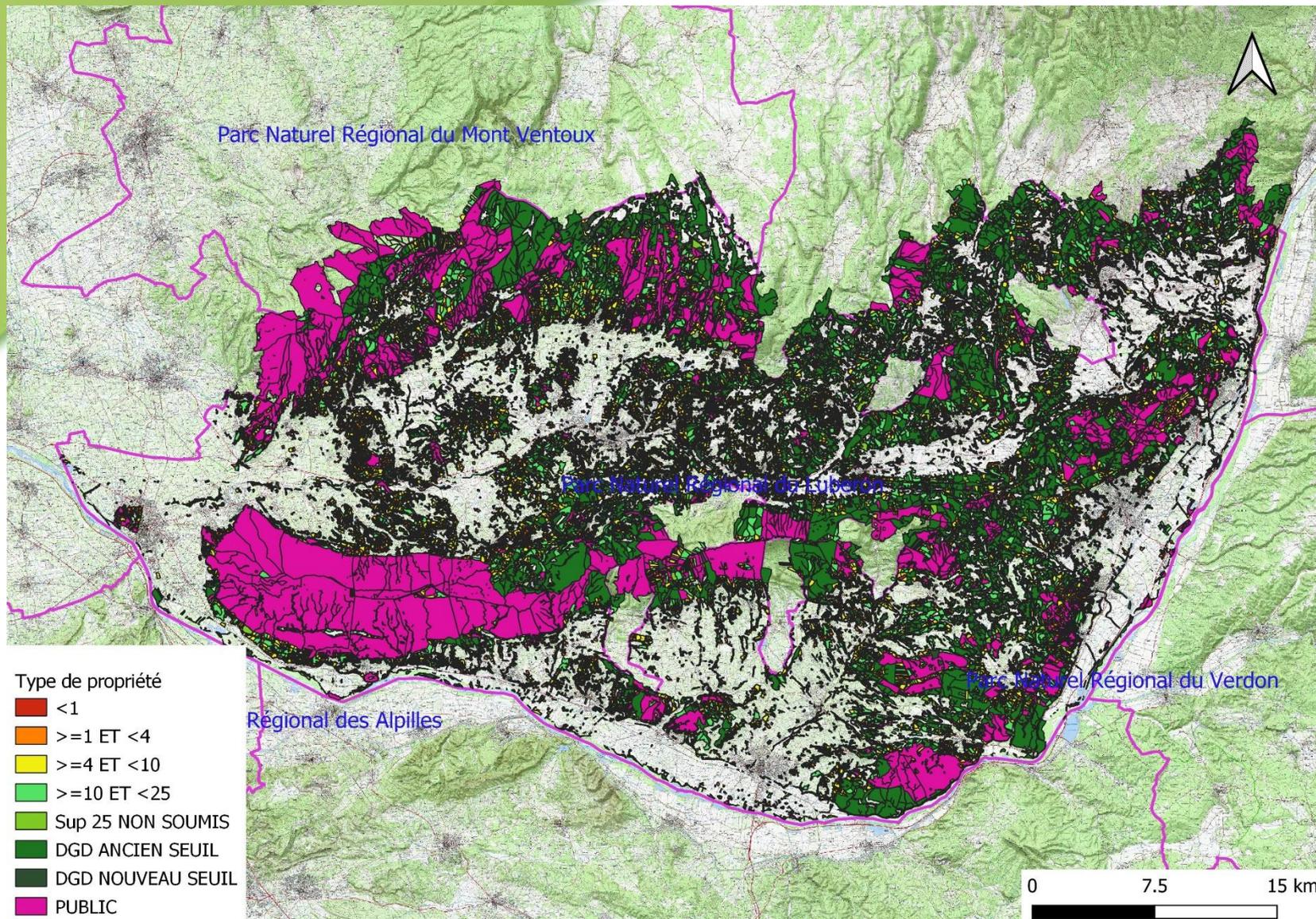
Une économie faible

Une forêt contrainte

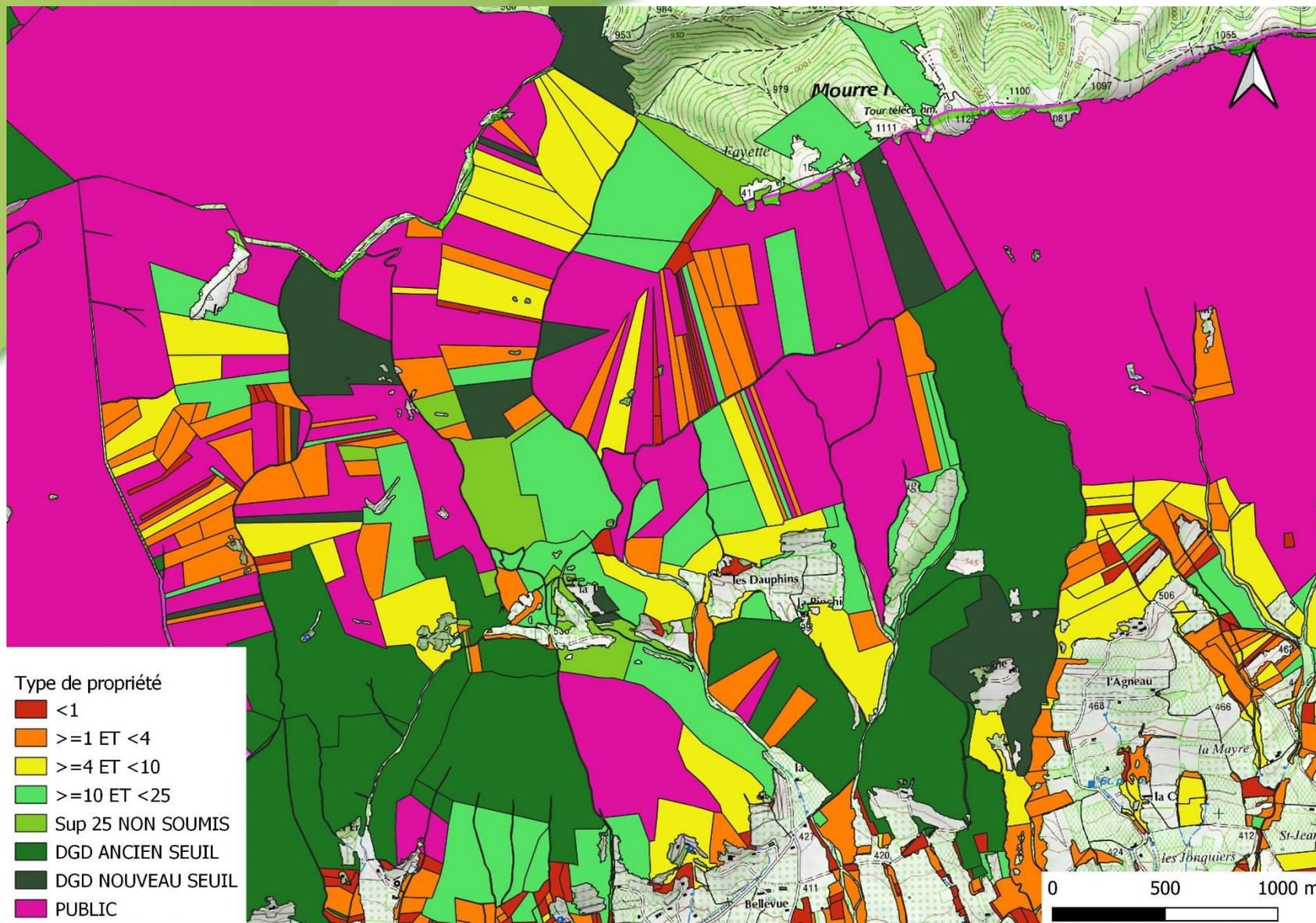
Les problématiques forestières locales



La propriété forestière dans le PNR du Luberon

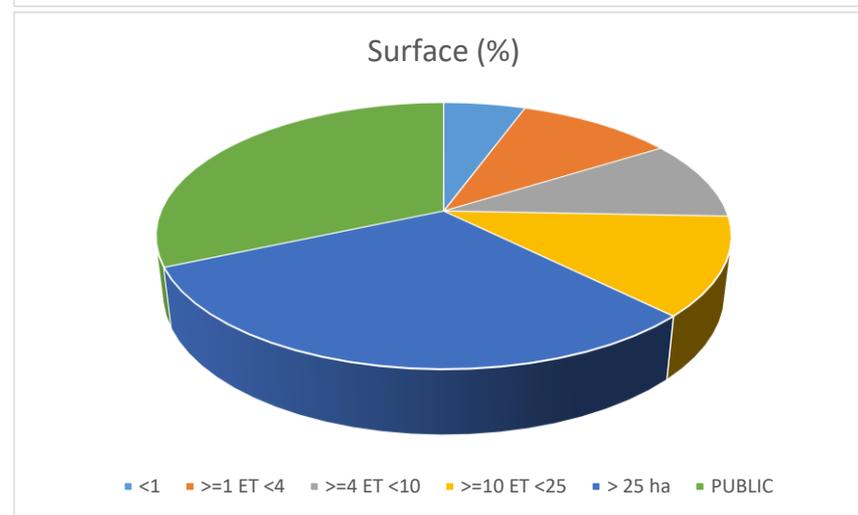
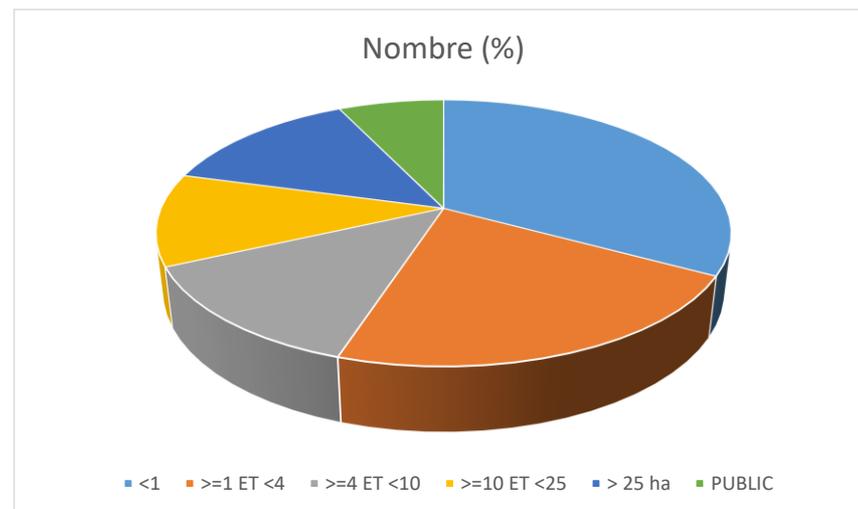


La propriété forestière dans le PNR du Luberon



La propriété forestière dans le PNR du Luberon

Type de propriété	Nombre	Nombre (%)	Surface (ha)	Surface (%)
<1	32 816	33%	5 809	5%
>=1 ET <4	21 900	22%	11 120	10%
>=4 ET <10	13 029	13%	10 226	10%
>=10 ET <25	11 172	11%	12 625	12%
> 25 ha	13 544	14%	32 633	31%
PUBLIC	7 048	7%	33 519	32%
Total	99 509	100%	105 931	100%



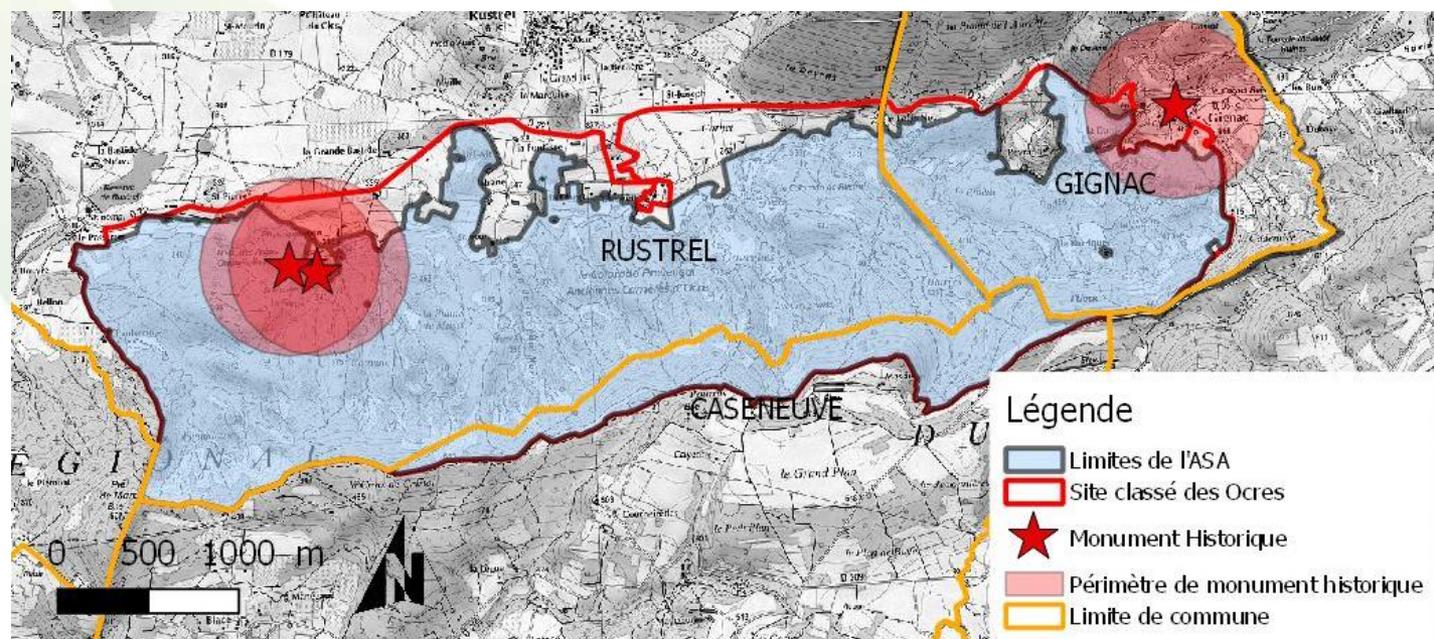
Les missions du CNPF

**Comment faire coïncider l'intérêt
général et l'intérêt particulier ?**

Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

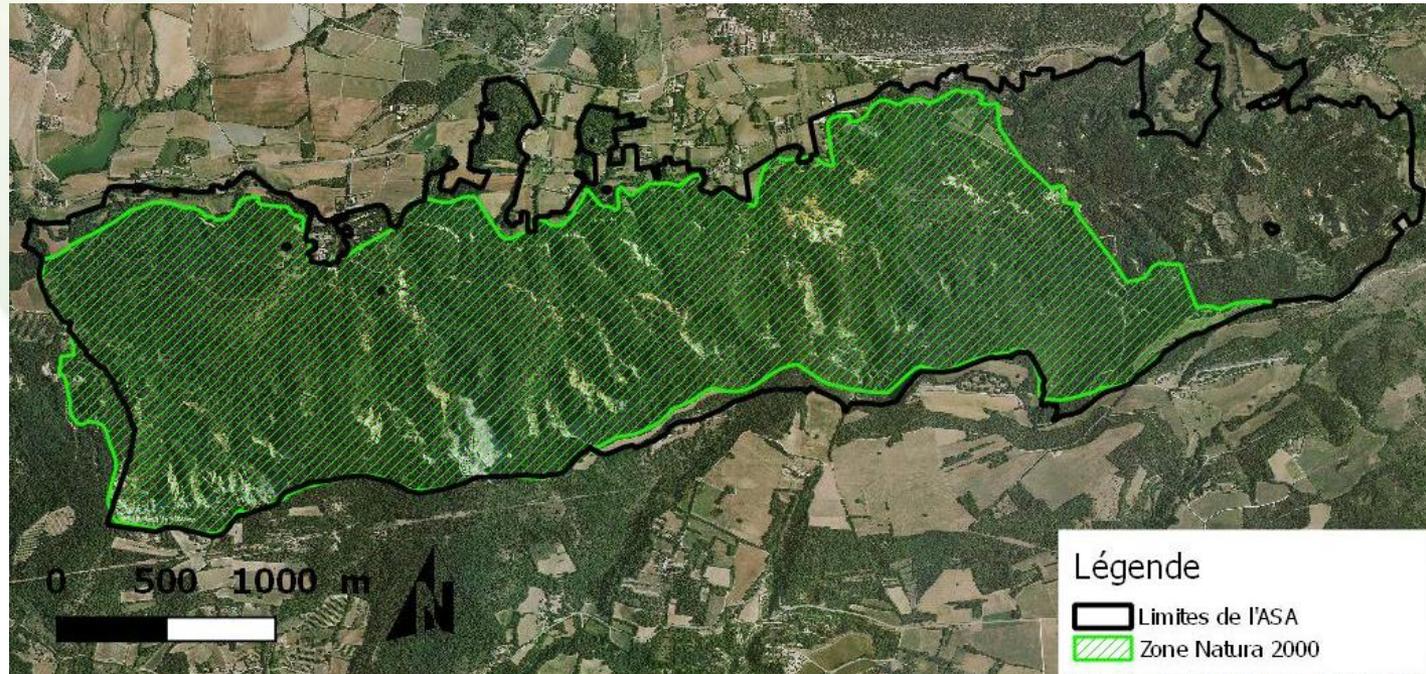
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

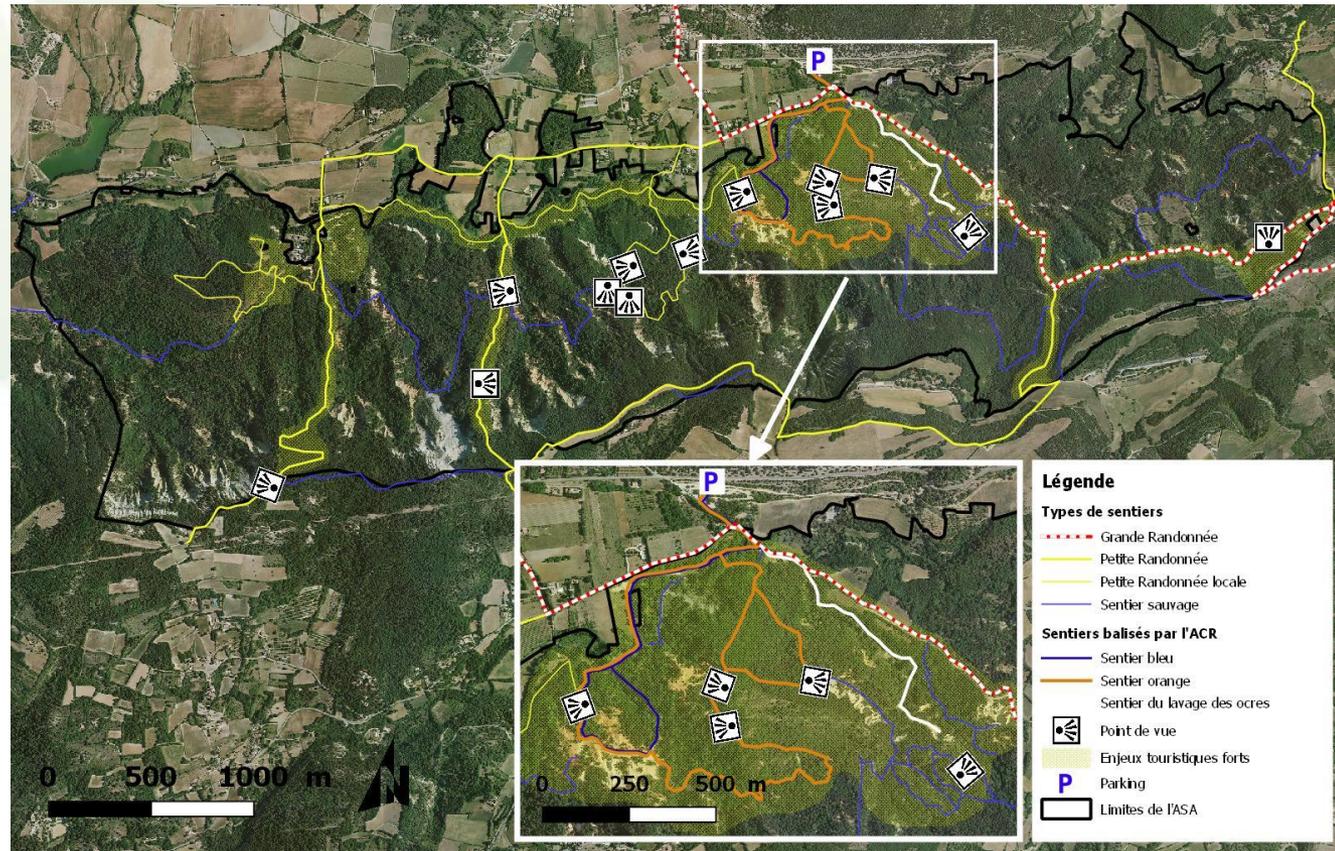
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

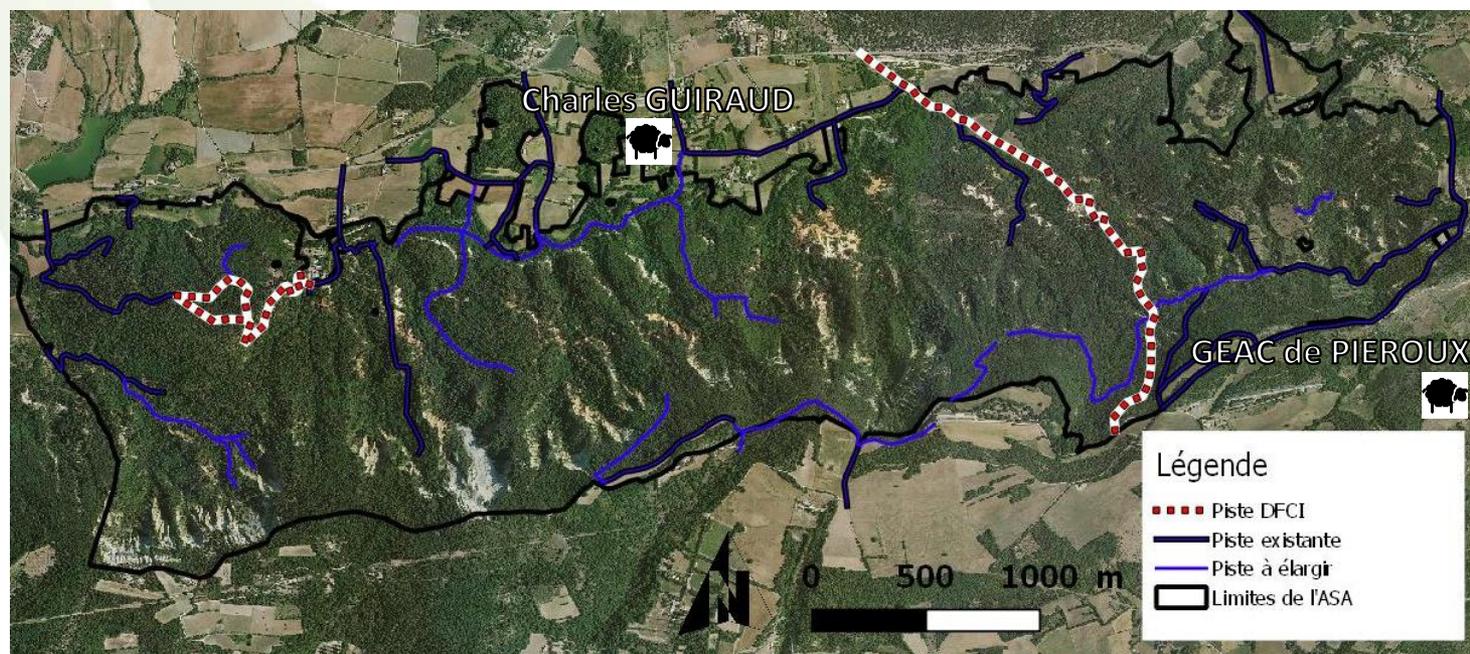
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

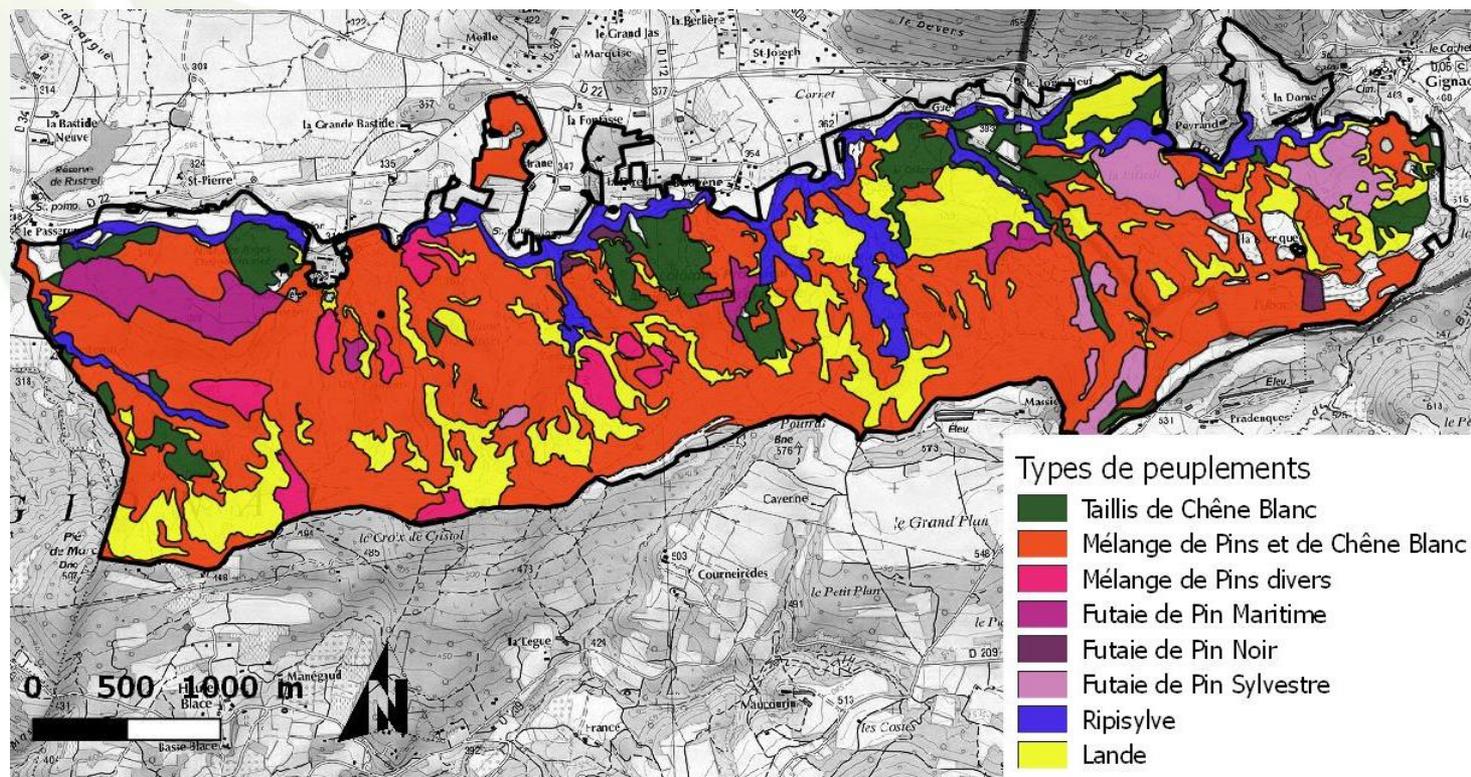
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

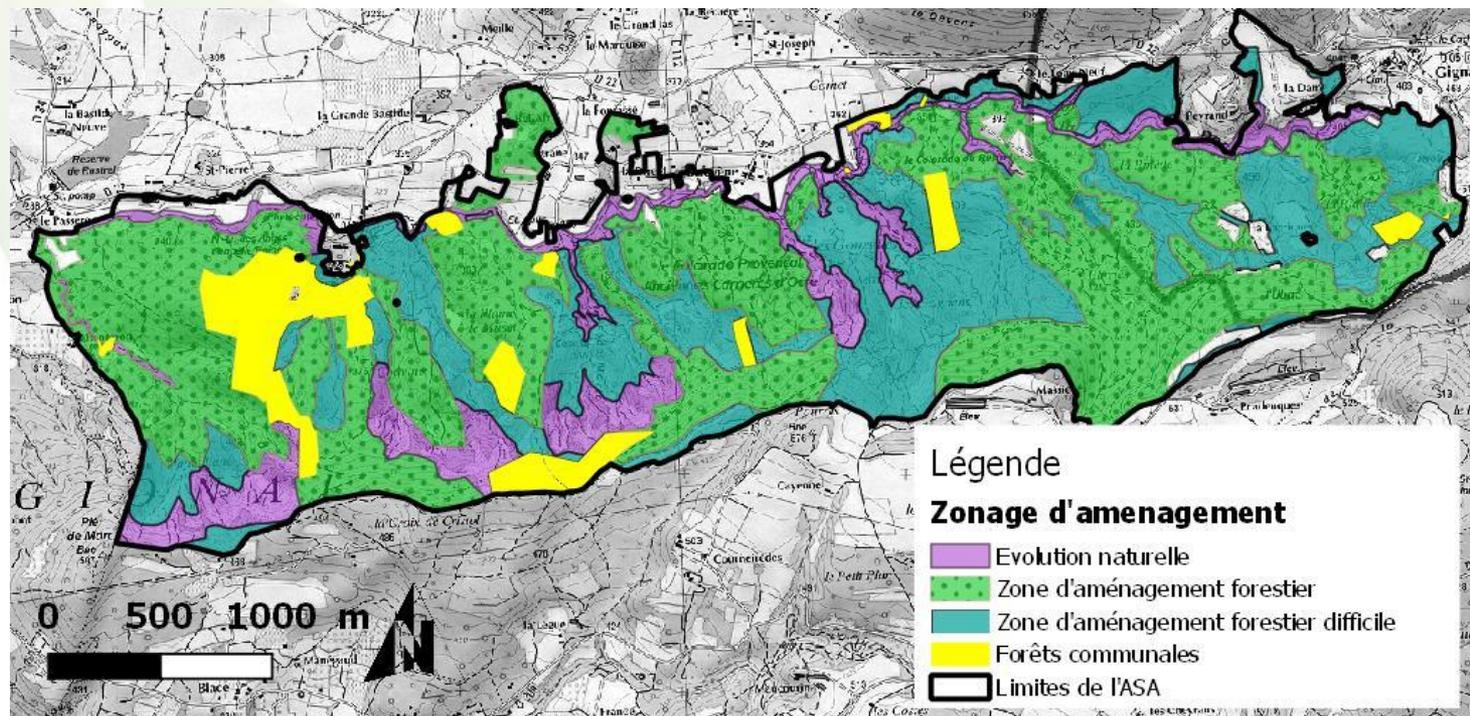
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

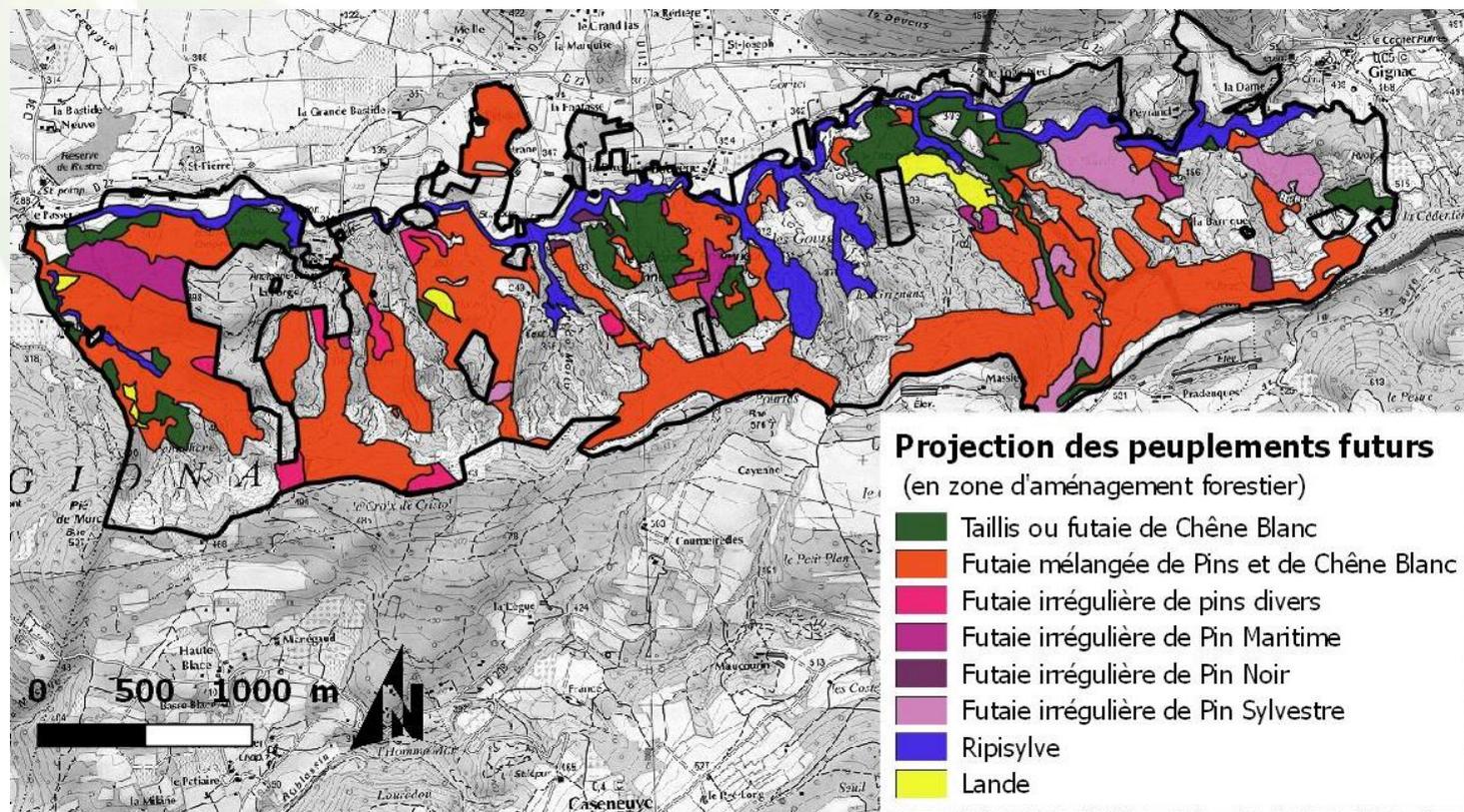
- Connaître et Aménager



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Connaître et Aménager

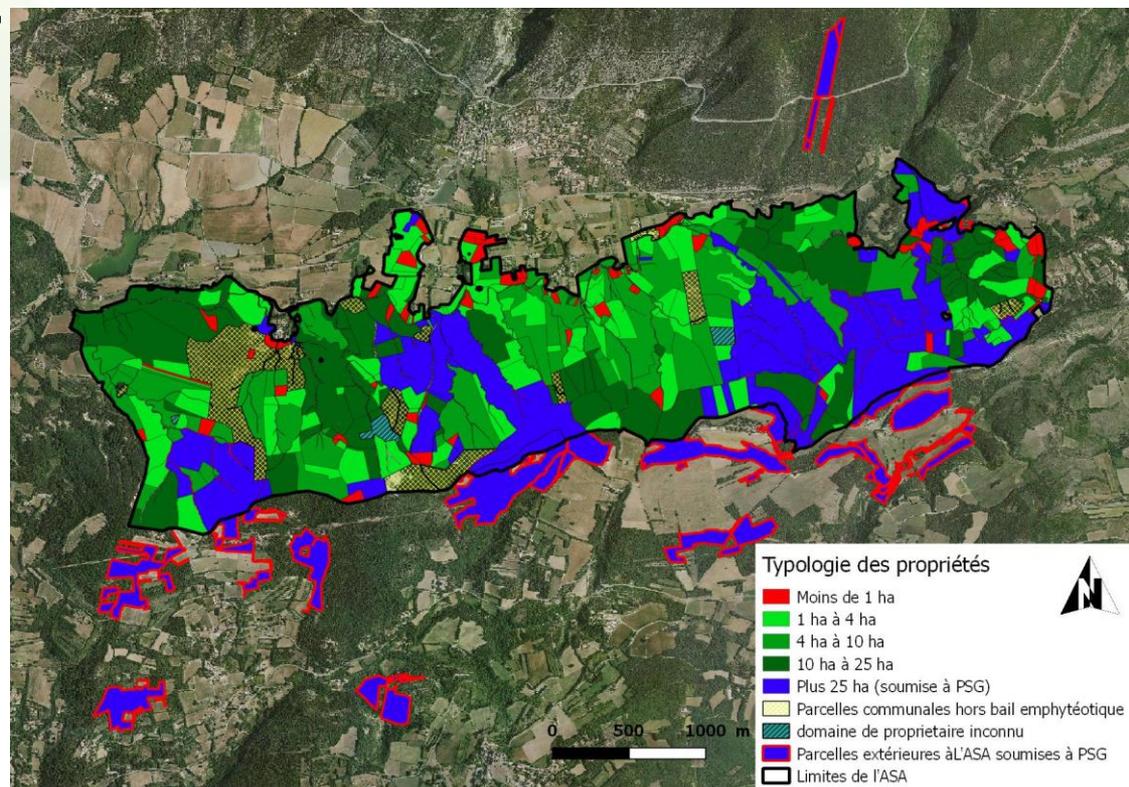


Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Partager et Concerter

	Surface en ha	Nombre de propriétés
Moins de 1 ha	28	69
1 à 4 ha	137	60
4 à 10 ha	172	26
10 à 25 ha	201	11
Plus de 25 ha	171	6
Propriétaires inconnus	5	
Forêt Communale	53	
Reliquat	31	
TOTAL	793 ha	173



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Regrouper

Différentes formes de regroupement existent
de type associatif

L'association syndicale libre : la plus commune

Les missions du CNPF

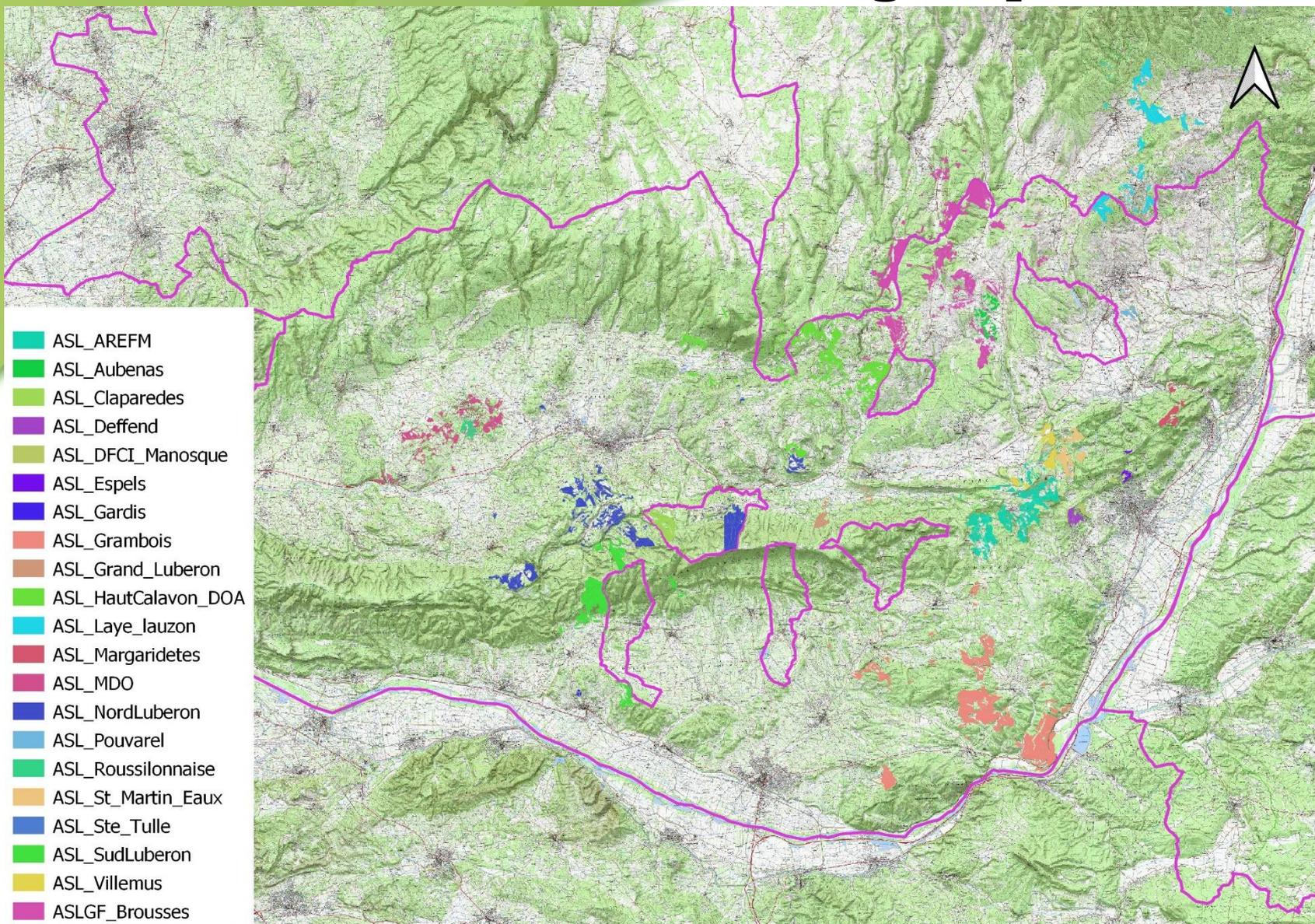
Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Regrouper

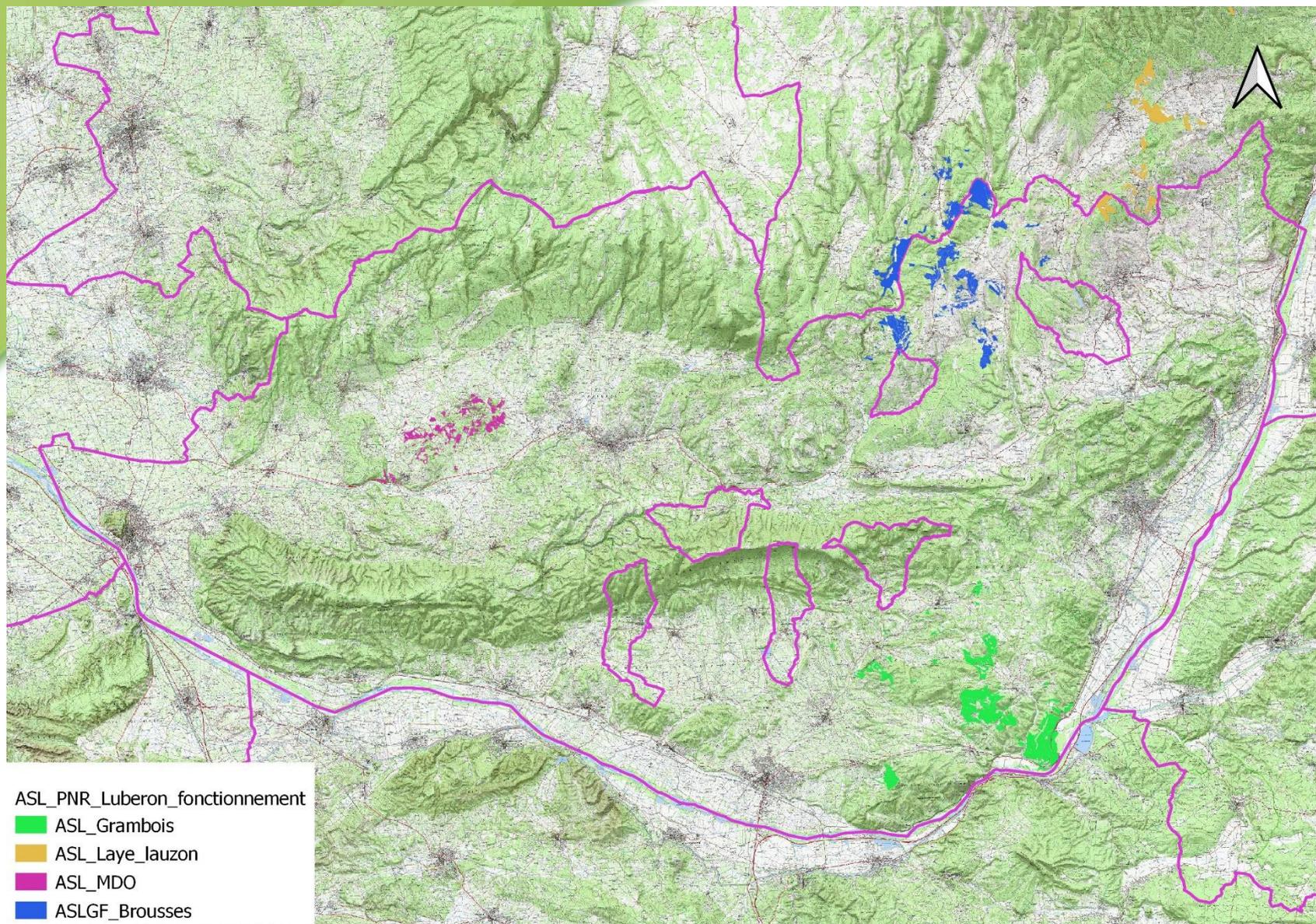
Différentes formes de regroupement existent
de type associatif

L'association syndicale libre : la plus commune

Les missions du CNPF : le regroupement



Les missions du CNPF : le regroupement



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Regrouper

Différentes formes de regroupement existent
de type associatif

L'association syndicale libre : la plus commune
mais pas forcément la plus adaptée à
l'intégration des intérêts généraux

Vers l'association syndicale autorisée

Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

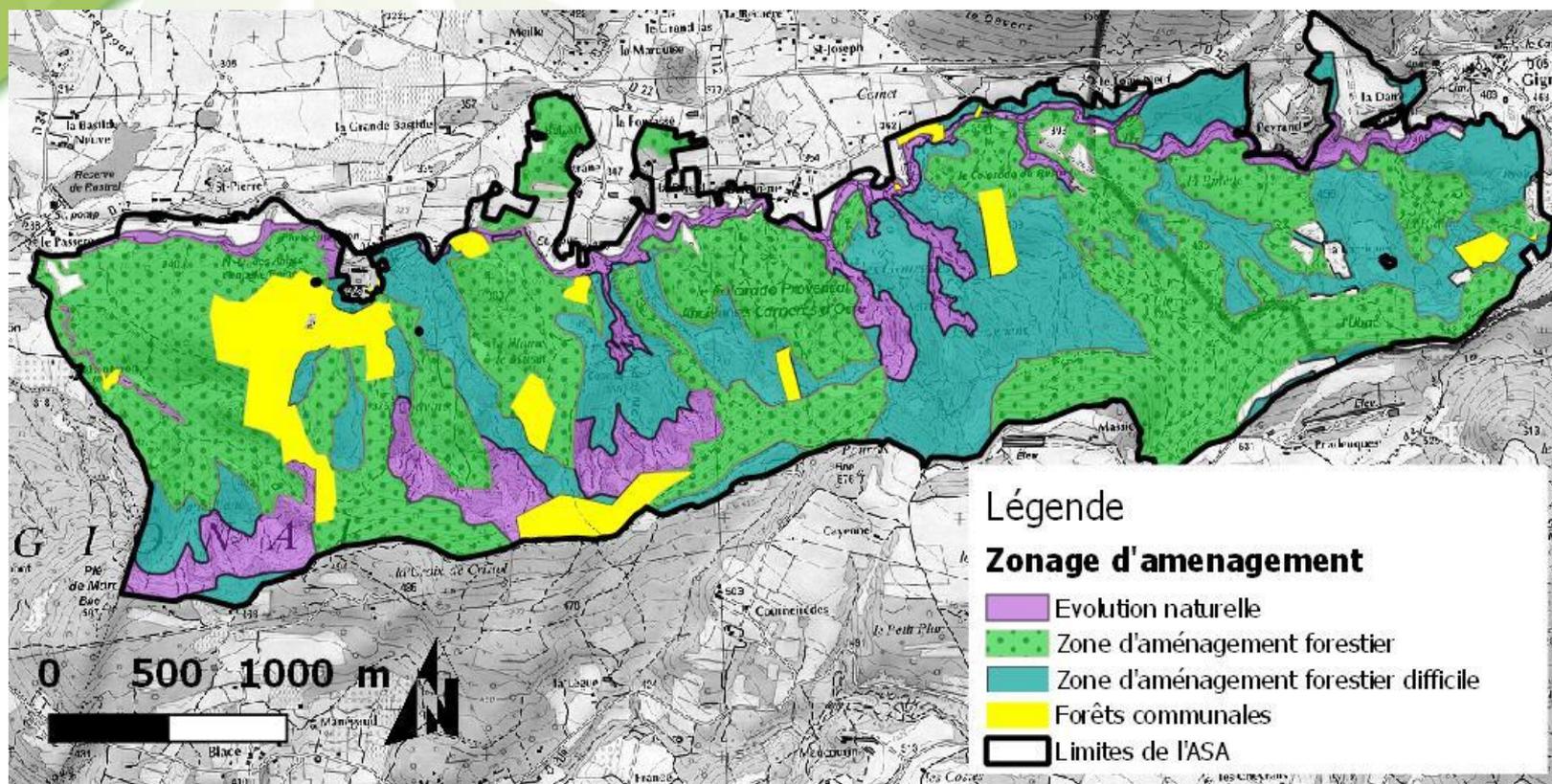
- Regrouper

Différentes formes de regroupement existent
de type associatif

L'association syndicale libre : la plus commune
mais pas forcément la plus adaptée à
l'intégration des intérêts généraux
Vers l'association syndicale autorisée

Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?



Les missions du CNPF

Comment faire coïncider l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

- Faire gérer par un gestionnaire forestier professionnel est un gage de pérennité

Les missions du CNPF

- Accompagner et conseiller les propriétaires forestiers privés dans leurs objectifs de gestion
- Aider les territoires dans leur développement forestier afin de favoriser la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts privées
- Préparer l'avenir des forêts (recherche appliquée : changement climatique, **valorisation économique**, biodiversité, ...)
- Ecrire les schémas régionaux de gestion sylvicole (document cadre)
- Agréer les documents de gestion durable en forêt privée

Tout propriétaire possédant des tenants de 4ha dont la somme est supérieure à 25 ha doit avoir un **plan simple de gestion**

Merci de votre attention